

**DECISION N°14-2024 –
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL POUR LE PROJET
D'IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRES**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la circulaire de la Préfecture de la Loire en date du 20 novembre 2023 indiquant les dispositions applicables pour l'attribution de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2024,

Considérant l'opération dénommée « Développement de la collecte des déchets en apport collectif » avec l'implantation de conteneurs enterrés.

Considérant que le montant total prévisionnel HT des dépenses s'élève à 708 460€ pour l'année 2024.

DECIDE

ARTICLE 1

De solliciter une subvention au titre de la DSIL 2024 pour un montant HT de 212 538€, correspondant à 30% du montant total prévisionnel.

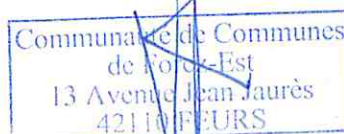
ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 23/01/2024

**Le Président,
Pierre VERICEL**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240123-14-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2024